



LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE
DE LA CGT ET DE L'UGICT-CGT

JUIN 2026

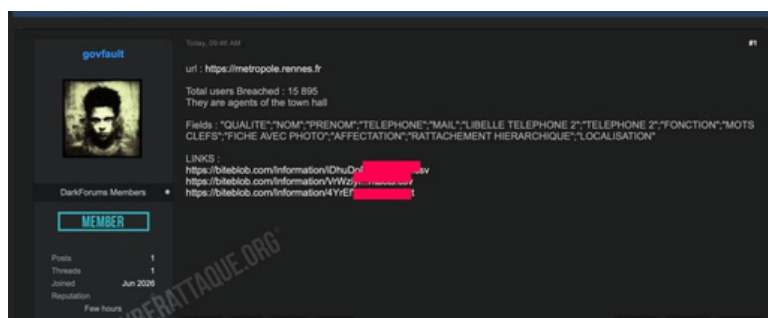
Bonnes Vacances!

1936-2026 : 90 ans de congés payés... et toujours à défendre dans la Fonction Publique Territoriale !

Il y a 90 ans, les travailleurs et travailleuses, soutenus par la CGT, gagnaient un droit révolutionnaire : deux semaines de congés payés ! "Être payé à ne rien faire ? Un miracle !" s'exclamait un métallo. La CGT, toujours en avance, a même transformé l'essai : colonies pour les enfants, bureaux de tourisme, et l'idée que le temps libre, ça se conquiert. Aujourd'hui, dans la Fonction Publique Territoriale, on a au moins 5 semaines... et c'est bien normal ! Pourtant, certains voudraient nous faire croire que ces acquis sont des privilèges. Erreur : ce sont des droits arrachés par la lutte collective. Alors, on continue à se battre pour que chaque agent puisse en profiter pleinement...



Cyberattaque, une fuite minimisée?



À la suite de la cyberattaque ayant touché Rennes Ville et Métropole, la communication officielle indique que « seules les données liées à son annuaire interne ont été volées ».

Pourtant, les données concernées vont bien au-delà d'un simple répertoire de contacts.

Selon un site spécialisé indépendant, la fuite concernerait près de 8 900 personnes et inclurait également des organigrammes et des informations permettant de reconstituer une partie de l'organisation interne de la collectivité.

Si ces informations sont exactes, les risques dépassent largement le simple démarchage commercial

Une telle fuite peut faciliter des campagnes de phishing ciblé, des tentatives d'usurpation d'identité, des tentatives de manipulation se faisant passer pour un supérieur hiérarchique, ou encore la collecte d'informations stratégiques sur le fonctionnement interne des services.

À ce jour, de nombreuses questions demeurent :

Comment cette fuite a-t-elle été possible ? Depuis quand ? Quelle est son ampleur réelle ? Quelles mesures seront mises en place pour protéger les agents concernés ? comment une personne externe a pu se connecter à notre portail pour en extraire les données. Est-ce que des identifiants de connexion sont eux aussi piratés ou est-ce que le système a des failles ? S'agit-il d'un système compromis, d'un export interne divulgué ou d'une erreur de configuration ? Quels contrôles de sécurité étaient en place ?

Les agents sont en droit d'obtenir des réponses claires. La cybersécurité n'est pas uniquement une question technique, elle concerne directement la protection des agents, de leurs données et du service public.

EN BREF



Des besoins dans les écoles



Les réunions d'information à l'attention des agents de la DEE ont permis de faire remonter les besoins à l'administration pour éviter les risques musculo-squelettiques lors du rangement quotidien, la préparation des repas, la surveillance des siestes, la préparation des activités manuelles... (perches pour lever les lits, table et fauteuil de bureau, biens assis...).

Fortes chaleurs



Il est urgent de remédier aux inégalités entre les agents en matière de protection contre les fortes chaleurs. Nous demandons :

- La généralisation effective de l'ASA climatique pour tous les agents exposés à des contraintes thermiques importantes ;
- L'harmonisation des mesures de fermeture des bâtiments abritant plusieurs structures (ex. : fermeture de la CPAM alors que le service des cartes « sortir » reste ouvert)
- L'intégration dans le DUERP de dispositions spécifiques pour les périodes de canicule, incluant une évaluation des impacts sur les postes de travail ;
- La programmation prioritaire de travaux d'amélioration des conditions thermiques dans les locaux fortement impactés.



VOS ÉLUS VOUS INFORMENT

EHPAD : 19 postes



Au CST du 25 juin était présenté l'évolution de l'organisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées et du service établissements.

Entre optimisation budgétaire (réduction des remplacements) et amélioration des conditions de travail (créations de postes).

La CGT insiste sur la nécessité de financer les postes sans pénaliser les moyens existants, pour éviter une dégradation du service et du bien-être des agents.

En synthèse, les 19 créations de postes doivent être maintenues et financées par des moyens nouveaux, sans toucher aux enveloppes de remplacement, pour améliorer réellement les conditions de travail et la qualité de l'accompagnement des résidents.

Santé mentale

Santé mentale au travail : votre avis compte !

La CGT alerte : 40 % des inaptitudes sont liées à des troubles psychiques, souvent ignorés par les employeurs. Dans la fonction publique territoriale, seuls 40 % des collectivités ont un DUERP, et les risques psycho-organisationnels (mauvaise organisation du travail) restent sous-estimés.

Pour agir, la Fédération CGT des Services publics soutient un baromètre national sur la santé mentale, porté par la MNFCT. 6 000 agents l'ont déjà rempli en 2025. Votre participation renforcera nos revendications pour une prévention réelle et une organisation du travail respectueuse. Ensemble, faisons entendre notre voix pour un travail dignes et protecteur

Répondez à l'enquête avant fin juin :

<https://survey.alchemer.eu/s3/91113308/Barometre-FPT-26-g>



ASA

Autorisation Spéciales d'Absences



Décret ASA : la CGT alerte sur une attaque sans précédent contre les droits familiaux dans la fonction publique

Le gouvernement impose un décret plafond qui restreint drastiquement les autorisations spéciales d'absence (ASA) : garde d'enfants soumise aux "nécessités de service", exclusion des grands-parents ou beaux-parents pour les décès, et suppression des majorations pour les parents isolés ou enfants handicapés. Pire, les aménagements pour grossesse, allaitement ou PMA deviennent discrétionnaires, privant les agents de droits opposables.

Face à cette harmonisation par le bas, la CGT exige :

- Le retrait immédiat du projet et une négociation sérieuse.
- Un décret socle garantissant un minimum de droits, avec une clause de non-régression pour préserver les acquis locaux.
- La transformation des ASA en droits de plein exercice (santé des femmes, deuil, parentalité partagée).
- L'intégration de congés menstruels et la reconnaissance des maladies hormonales (endométriose, ménopause).

La fonction publique mérite mieux que le mépris !

Vers le tract de 4 pages :

<https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr/2026/05/le-gouvernement-sattaque-aux-droits-familiaux/>



La réorganisation de la DEE se poursuit... et la reconnaissance s'effrite



La CGT se bat pour des conditions de travail dignes et un service public de qualité dans les écoles. Si nous avons obtenu la mise à disposition de véhicules de service pour cet été, cette avancée reste insuffisante face aux dysfonctionnements structurels que nous dénonçons depuis des mois.

Heures à récupérer pour les agents en mi-temps thérapeutique

Les agents concernés déjà fragilisés par des arrêts maladie, cumulent des reliquats d'heures sans solution claire. Un plan de résorption s'impose.

Absences non remplacées

La surcharge pour les équipes restantes et les risques psychosociaux qui en découlent ne peuvent plus être ignorés. Le remplacement systématique des agent-es absent-es doit devenir la règle.

Responsables de sites éducatifs (RSE) : inégalités et surcharge

Certains RSE assument les mêmes responsabilités que leurs collègues de catégorie A, tout en restant classés en B ou C, voire dans la filière animation, moins valorisée. Un reclassement immédiat en catégorie A de la filière administrative, accompagné de moyens supplémentaires, est indispensable.

Correspondants animation : manque de moyens et de reconnaissance

L'absence de décharge administrative et le manque de matériel informatique dans certaines écoles rendent leur travail ingérable. Une décharge effective et un équipement fonctionnel sont nécessaires.

ASEM : les 20 minutes d'échange

Le rétablissement des 20 minutes quotidiennes d'échange sans les enfants, comme avant le passage à la semaine de 4,5 jours, est une demande légitime.

Correspondants de restauration : manque de reconnaissance et de moyens

Le passage au grade d'agent de maîtrise, une clarification sur le nettoyage de l'inox, une meilleure coordination DEE/DMA, des formations numériques et un grand nettoyage des cuisines au moins deux fois par an sont des mesures urgentes.

Agents d'entretien et de restauration : rotation et conditions de travail

L'expérimentation des rotations entre maternelles et élémentaires, source de tensions, doit être abandonnée. La généralisation de l'inox doit s'accompagner de moyens humains et matériels adaptés, et les lave-vaisselles coûteux doivent être remplacés par des équipements plus durables.

Concierges : expérimentation DS/DEE, risques pour les postes

À partir de septembre 2026, le transfert de 4 gymnases à la Direction des Sports (DS) ne doit pas se traduire par des suppressions de postes. Nos organisations syndicales doivent être associées à chaque étape, et aucune charge supplémentaire ne doit peser sur les CR et AER. L'amélioration des conditions de travail est une priorité.

Pouvoir d'achat : assez d'injustices !

Les catégories et filières doivent correspondre aux missions réelles, et les primes (REP+, pénibilité, encadrement) doivent être revalorisées en attendant celle du point d'indice.

NOTRE TRACT ET COURRIER SUR LE LIEN CI DESSOUS

<https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr/2026/06/reorganisation-sans-reconnaissance/>

Rétropective

10 juin matinée retraite



La CGT et L'UGICT CGT ont organisé une matinée sur les retraites sous forme d'information syndicale à l'Hôtel de Rennes Métropole. Lors de cette rencontre les délégués CGT de l'Union Fédérale des Retraités ont abordé les enjeux et perspectives de nos différents systèmes de retraite en cours et à venir. Merci encore à eux et aux participants pour la qualité de leurs interventions et échanges !



Hold-up sur notre droit à la formation ! agissons ensemble !

Le gouvernement vient de voler 45 millions d'euros au CNFPT via l'article 135 de la loi de finances 2026, sans concertation. Résultat : nos formations professionnelles, essentielles pour la qualité du service public, sont menacées. C'est une attaque contre notre salaire socialisé et nos droits ! Les fédérations syndicales exigent l'annulation de cette mesure.

Signez massivement la pétition pour dire NON au hold-up et défendre notre droit à la formation

À retourner à :

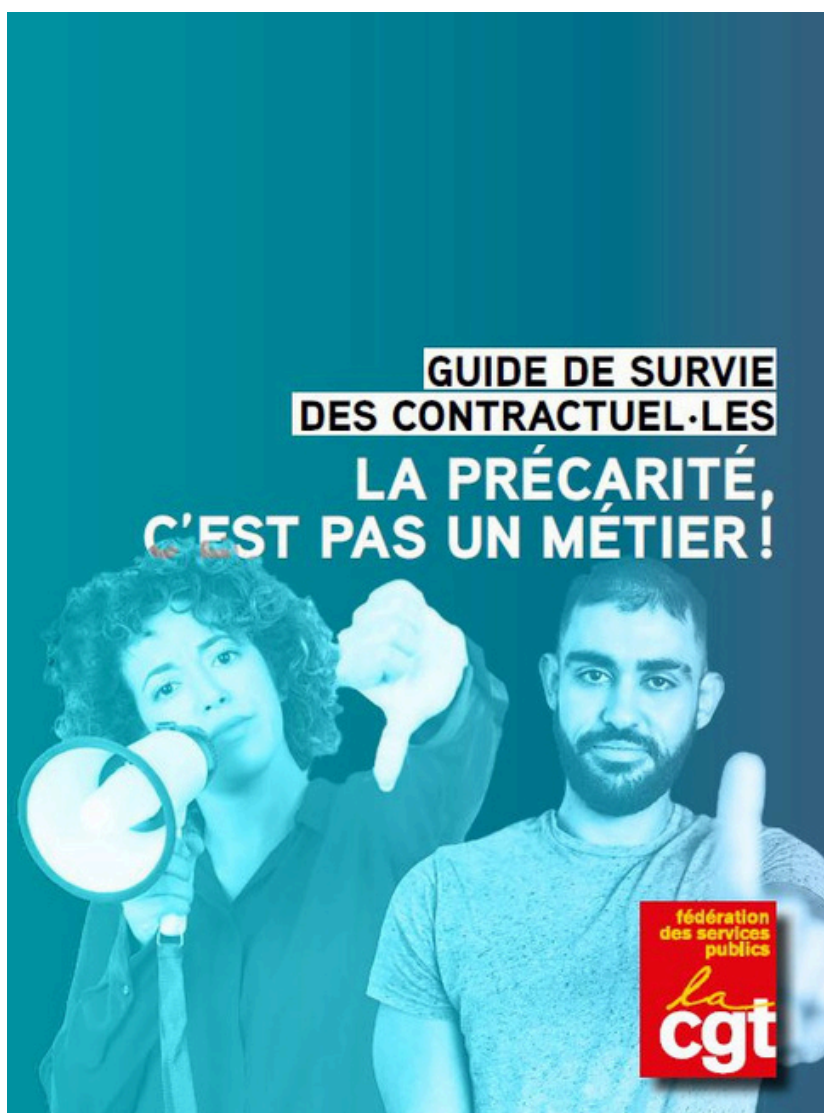
ugict-cgt@rennesmetropole.fr ou
cgt@rennesmetropole.fr

Chaque signature compte

<https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr/2026/05/non-au-hold-up-du-cnfpt/>



CONTRACTUELS : à devoirs égaux, droits égaux !



Contractuels, vos droits ne sont pas négociables

Si la CGT défend avec fermeté le statut de fonctionnaire, héritage de 1946, elle ne peut ignorer la réalité : aujourd'hui, dans la fonction publique territoriale, les contractuels sont de plus en plus nombreux. Sans renoncer à la défense du statut, nous devons aussi lutter contre la précarité qui vous frappe.

Le CDD est devenu le principal mode de recrutement, et pourtant, vous n'êtes toujours pas traités avec le respect que vous méritez.

Les renouvellements de contrat en dernière minute, l'absence d'information sur votre avenir, des salaires qui stagnent pendant des années... Ces pratiques ne peuvent plus être tolérées. Travailler dans l'insécurité permanente n'est pas une fatalité, quel que soit votre statut.

Les contractuels ne sont pas des variables d'ajustement.

Vous avez droit, dès votre embauche, à l'ensemble des équipements de protection individuelle et aux formations réglementaires. Le principe « à travail égal, salaire égal » doit s'appliquer : l'indice majoré ne peut rester bloqué pendant des années. Les commissions consultatives paritaires doivent enfin être mises en place et respectées, comme la loi l'exige.

Ce guide est là pour vous aider à comprendre et revendiquer vos droits, de votre embauche à votre titularisation. La CGT sera à vos côtés pour que votre voix soit entendue et que vos droits soient pleinement respectés. Ensemble, faisons en sorte que la précarité ne soit plus la norme.

<https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr/2026/06/guide-de-survie-des-contractuel%20b7les/>



REJOIGNEZ LA CGT ! ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS

Pourquoi adhérer à la CGT ?

- 1 Force syndicale puissante :** La CGT, organisation influente, siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique
- 2 Revendications construites ensemble :** Les revendications sont élaborées avec les agent.e.s, basées sur leurs besoins collectifs et individuels.
- 3 Engagement collectif :** Plus il y a d'adhérents, plus les revendications ont du poids
- 4 Avantage fiscal :** Crédit d'impôt de 66% des cotisations annuelles versées.

À Rennes, deux syndicats



Adhésion à la CGT pour les catégories C hormis les agents de maîtrise



Adhésion à la UGICT pour les catégories A et B et agents de maîtrise